

Bulletin de soutien

Ce bulletin est à signer et à renvoyer, accompagné de votre chèque ou ordre de virement, à :
Hôpital européen Georges-Pompidou – Direction du mécénat – 20 rue Leblanc - 75015 Paris
ou à l'adresse suivante : mecenat.pompidou@aphp.fr

Particulier Entreprise Association Fondation

Raison sociale : _____

M. Mme. NOM* : _____ Prénom* : _____

Fonction : _____

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Ville* : _____

Pays* : _____ Téléphone : _____

Email : _____

*Champs obligatoires

Je fais un don d'un montant de : _____ €

20€ 50€ 100€ 500€ 1 000€

Je souhaite soutenir : le programme EOS du service d'orthopédie de l'HEGP

J'effectue mon don :

- Par chèque, libellé à l'ordre de « Hôpital européen Georges-Pompidou ».
- Par carte bancaire sur notre formulaire sécurisé : <https://donner-hopital-pompidou.iraiser.eu/eos/>
- Par virement bancaire, en indiquant en objet de virement « Don Hôpital Pompidou » et en précisant mes nom et prénom ou le nom de mon entreprise/association/fondation.

Virement de France et de l'étranger

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé R.I.B	Titulaire du compte
10071	75300	30002004213	73	Régie HEGP
IBAN			BIC	
FR76 1007 1753 0030 0020 0421 373			TRPUFRP1	

Date : __ / __ / ____

Signature :

En tant qu'établissement public de santé, l'hôpital européen Georges-Pompidou est habilité à recevoir des dons et des legs (articles L.6141-2-1 du Code de la santé publique). Pour les particuliers, les dons sont déductibles à hauteur de 66% de l'impôt sur le revenu. Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, la déductibilité du don est de 60% du montant du versement, dans la limite de 0,5% du CA HT. Pour les dons IFI (ex ISF), merci de contacter Vincent Bitker, Directeur du mécénat (01 56 09 59 84 – vincent.bitker@aphp.fr). Un reçu fiscal vous sera adressé quelques semaines après réception de votre don.

